

Rappel du dispositif « Argent de Poche »

Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leur 18 ans, qui habitent La Bouëxière

Quand ?

Toutes les vacances, sauf celles de Noël.

Où ?

Au sein des services municipaux.

Avec qui ?

Les agents communaux des services concernés par les missions proposées.

Pour faire quoi ?

Le désherbage, du ponçage et de la peinture, l'entretien de locaux, du rangement, de l'archivage...

Pour quelle durée ?

Les missions sont proposées sur des demi-journées de 3h.

Les demi-journées sont réparties sur l'ensemble des participants, en fonction des besoins des services.

Leur nombre est donc variable d'une année à l'autre.

Combien ?

Chaque demi-journée est rémunérée 15€.



Ce n'est parce que vous êtes disponible, qu'une demi-journée vous sera forcément attribuée.

Seuls les dossiers complets (remplis correctement et accompagnés des justificatifs demandés) seront acceptés.

Les missions seront affectées en respectant l'équité et l'âge des participants.

Par exemple : Les jeunes qui ne travailleront pas durant les vacances d'hivers seront prioritaires pour les périodes suivantes. Ceux qui auront 18 ans l'été travailleront en février et / ou avril.

Pour toutes informations contacter Aurore SALMON :

jeunesse@mairie-labouexiere.fr - 06 98 82 03 17



Candidature "Argent de Poche"

A retourner en mairie au plus tard le Lundi 31 décembre 2018

Nom :

Prénom :

Mes motivations*

Pour des raisons d'efficacité, il n'y a plus d'inscription à la journée.

Merci d'indiquer dans les tableaux ci-dessous **vos disponibilités à la semaine**, en cochant les cases correspondantes.

Hiver	Dispo
Du 11 au 15 février 2019	
Du 18 au 22 février 2019	

Printemps	Dispo
Du 8 au 12 avril 2019	
Du 15 au 19 avril 2019	



Ceux qui ne sont disponibles que cet été ou qui auront 16 ans après le 19 avril 2019, vous devez quand même remplir la fiche initiale d'inscription 2019 et la retourner pour le 31 décembre 2018

Pour les disponibilités de l'été, un document ne sera adressé qu'à ceux qui auront renvoyé la fiche initiale d'inscription le 31 décembre 2019

Dispositif « Argent de Poche » FICHE INITIALE D'INSCRIPTION 2019

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone : 02 /...../...../...../..... **Portable du jeune obligatoire** :/...../...../...../.....

Email **obligatoire pour recevoir les affectations** :

Les vaccins obligatoires sont-ils à jour ? OUI – NON

Nom du médecin traitant et n° de tel :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom :

Téléphone : 02 /...../...../...../..... **Portable** :...../...../...../...../.....

Situation (cochez) :

Lycéen(ne). Précisez l'établissement :

Etudiant(e). Précisez l'établissement :

Demandeur d'emploi.

Autre précisez :

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Charte d'engagement signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale (pour les mineurs)

Pour les majeurs, autorisation « droit d'image » à signer

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif, non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

Fait à La Bouëxière,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

le

PHOTO
D'IDENTITE
(Facultative)

Pour les mineurs, à faire remplir impérativement par le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne sera pas accepté.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

- ⇒ La commune de La Bouëxière ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ⇒ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ⇒ La commune de La Bouëxière s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

ainsi que de la charte à laquelle ma fille – mon fils* s'engage (* rayer la mention inutile):

J'autorise mon enfant :

PRENOM :

NOM :

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif, non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant.

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à La Bouëxière
le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »